

09 jan 2023 -15:22

Le SPF Santé publique effectue désormais tous les contrôles relatifs à l'interdiction de fumer dans l'Horeca

Depuis sa création en 2000, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) procédait aux contrôles de l'interdiction de fumer dans les établissements de restauration (restaurants, sandwicheries, ...). Le service Inspection du SPF Santé publique était compétent pour les contrôles relatifs à l'interdiction de fumer dans les bars et cafés. Depuis le 1er janvier 2023, le SPF Santé publique effectue les deux contrôles.

### Une efficacité accrue

Le SPF Santé publique procédait déjà aux contrôles sur l'interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs, y compris dans les cafés-restaurants. En outre, le service Inspection du SPF Santé publique contrôle également le respect de la loi sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements Horeca. Cette nouvelle décision permet au service Inspection d'effectuer tous ces contrôles simultanément.

### Coopération entre le SPF Santé publique et l'AFSCA

L'AFSCA transmet les informations au SPF Santé publique lorsqu'elle identifie des éléments suspects pouvant indiquer un non-respect de l'interdiction de fumer (par exemple : une odeur de fumée, la présence de cendriers, etc.).

### Quelques chiffres

En 2022, le SPF Santé publique a effectué 3.500 contrôles portant sur l'interdiction de fumer dans des débits de boissons. Dans 5% des cas, l'interdiction n'a pas été respectée.

En parallèle, l'AFSCA a effectué 8.087 contrôles dans des établissements de restauration. Une violation de l'interdiction de fumer a été constatée dans 0,8 % des cas.

### Personnes de contact pour la presse

Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire - AFSCA  
Aline Van den Broeck - porte-parole FR : 0497 59 24 69

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement  
Justine Cerise - porte-parole FR : 0499 27 40 30

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Wendy Lee  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 91 69  
+32 477 98 01 02  
[wendy.lee@health.fgov.be](mailto:wendy.lee@health.fgov.be)